

---

---

**Coordination pour l'Adaptation des Loisirs Motorisés à l'Environnement  
(CALME) - Adhésion de la Ville de Besançon et désignation  
de son représentant**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Le développement important, et jugé excessif par un nombre croissant de personnes, des pratiques motorisées des activités de loisirs a conduit de nombreuses associations et organismes à se regrouper au sein de la Coordination pour l'Adaptation des Loisirs Motorisés à l'Environnement (CALME Franche-Comté) dont une structure similaire existe au niveau national.

La coordination, qui ne souhaite pas interdire la circulation des engins motorisés mais plutôt la canaliser, a pour objectifs principaux d'obtenir que ces loisirs motorisés se pratiquent dans des milieux capables de les accueillir et de réduire à leur minimum les nuisances de la circulation motorisée de loisirs.

L'adhésion est gratuite.

La Municipalité propose au Conseil Municipal l'adhésion de la Ville de Besançon à la Coordination pour l'Adaptation des Loisirs Motorisés à l'Environnement et la désignation de Mme l'Adjointe déléguée à l'Environnement pour y représenter la Ville.

A l'unanimité, le Conseil Municipal en décide ainsi.